

IGE+XAO

Société Anonyme au capital de 6 089 930 euros

Siège social : Immeuble « Le Pythagore »

25-27 boulevard Victor Hugo

31773 COLOMIERS

338 514 987 RCS Toulouse

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES CONDITIONS
DE PREPARATION ET D'ORGANISATION
DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Le Président s'est appuyé pour ce faire sur les travaux préparatoires et les diligences conduites par le responsable financier et dont ce dernier lui a rendu compte. Ces diligences ont été effectuées sur base du cadre de référence, complété par le guide d'application, publiés par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007 ainsi que les principes de gouvernement d'entreprise inscrits dans les rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF de 1995, 1999, 2002 et 2008.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite, un processus de renforcement et d'amélioration continue du contrôle interne est mis en œuvre au sein du Groupe IGE+XAO.

A. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

IGE+XAO est une société anonyme de type classique gérée par un conseil d'administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C) depuis 1997.

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'administration, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Eu égard à la taille de la Société, certaines dispositions du code de bonne conduite de gouvernement d'entreprise tel qu'élaboré par le rapport conjoint de l'AFEP et du MEDEF n'ont pas été appliquées notamment en matière de constitution des comités du conseil (seul un comité de rémunération est en place à ce jour) et d'évaluation du Conseil d'administration (non formalisée à ce jour).

Note 1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui s'impose d'agir en tout moment dans l'intérêt social de la société. Il est composé des 4 membres suivants nommés par l'Assemblée générale pour une durée de 6 ans :

✓	M. Alain Di Crescenzo	Président Directeur Général et Directeur Général
✓	M. Charles Baudron	Administrateur
✓	M. Jean Baudron	Administrateur
✓	M. Pierre Revel-Mouroz	Administrateur

Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion.

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

La Société a retenu la définition du rapport Bouton concernant la notion d'administrateur indépendant : administrateur non salarié ou mandataire social de la Société, administrateur sans lien familial proche avec un mandataire social, administrateur exerçant son mandat depuis moins de 12 ans dans la Société, administrateur n'ayant pas exercé en qualité de commissaires aux comptes ou experts pour la Société depuis au moins 5 ans. M. Pierre Revel-Mouroz répond à cette définition.

Note 2. Mission et fréquence des réunions

Les missions du Conseil d'administration sont détaillées dans le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 juillet 2004. Les mesures prises alors se rapportent en particulier, mais non exclusivement :

- ✓ à la responsabilité et à l'indépendance des administrateurs,
- ✓ aux règles de communication de l'information,
- ✓ et au respect des droits des actionnaires.

Au cours de cette même séance, le Conseil d'administration a décidé de faire le point une fois par an sur son fonctionnement (article 4 du règlement intérieur) et sur sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société. Cette évaluation n'est pas à ce jour formalisée, il est envisagé de confier cette mission à l'administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et au minimum une fois tous les deux mois selon un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice et modifiable.

Dans le cadre de ses prérogatives légales, le Conseil d'administration remplit la quadruple mission suivante:

- définition de la stratégie globale de la société (Approbation des grandes orientations du Groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice),
- choix du mode d'organisation, désignation des mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de la stratégie définie (exemple : délégation au président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe et détermination de la délégation et des pouvoirs).

Ces deux premiers sujets sont à l'ordre du jour d'un Conseil se tenant entre octobre et décembre de chaque année.

- contrôle de la gestion,
- contrôle de la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et aux marchés à travers les comptes et autres documents documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

Les arrêtés des chiffres d'affaires trimestriels et des comptes consolidés semestriels sont présentés aux membres du conseil d'administration avant publication.

Durant l'exercice 2008/2009, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois sur convocation et sous la présidence du Président-Directeur Général à l'effet de délibérer sur les thèmes évoqués ci-dessus.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à chacune des réunions du Conseil d'administration. Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examinent et arrêtent les comptes semestriels et annuels.

Note 3. Préparation des réunions

Les membres du Conseil d'administration sont destinataires de différents supports d'information.

Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé fait l'objet d'une présentation en Conseil et d'un arrêté par ses membres sur une base trimestrielle et en amont de la communication au marché.

Cette séance est généralement précédée d'une réunion téléphonique entre la Direction générale et les Directions des filiales afin de valider les réalisations en termes de chiffre d'affaires par rapport aux objectifs et prévisions.

L'arrêté des comptes

Le conseil d'administration arrête les comptes individuels d'IGE+XAO et les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sur une base semestrielle au 31 janvier et au 31 juillet de chaque année. Ses membres ont la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes. Ils examinent également les risques liés à l'activité de la Société, ses engagements hors bilan et autres informations financières que le Conseil soumet ensuite à l'assemblée générale des actionnaires.

Communiqués de presse et autres supports de communication

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière sont généralement soumis à la relecture préalable des membres du Conseil d'administration. Ces derniers peuvent émettre des remarques sur le fond ou la forme qui, après discussions, peuvent être incorporées au sein de la version définitive.

Note 4. Tenue des réunions

Les réunions ont lieu au siège social de la Société.

Note 5. Rémunération

Sur proposition du Conseil d'administration et après approbation de l'Assemblée des actionnaires, il a été attribué depuis l'exercice 2008/2009 des jetons de présence sur la base qui suit :

- allocation d'un montant annuel de jetons de présence en remerciement de la participation des administrateurs aux Conseils,
- attribution des jetons de présence aux seuls administrateurs non rémunérés directement ou indirectement par les sociétés du Groupe IGE+XAO,
- allocation de 50% du montant des jetons de présence sans condition particulière,
- allocation de la quote-part restante en fonction de l'assiduité des administrateurs concernés aux Conseils d'administration.

En 2008/2009, une somme maximale de 3 000 euros a été attribuée aux deux administrateurs non rémunérés de la Société, Monsieur Jean Baudron et Monsieur Revel-Mouroz. 50% de ce montant leur ont été alloués sans condition particulière et 50% au titre de leur assiduité aux Conseils d'Administration.

Note 6. Missions et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration

A ce jour, le Conseil d'administration a mis en place un Comité de rémunérations dont les missions et le mode de fonctionnement sont présentés dans les articles 6 et 7 du règlement intérieur.

Il est présidé par Monsieur Pierre Revel-Mouroz, administrateur indépendant, qui peut se faire assister par tout ou partie des membres du Conseil et, tant que de besoin, par toute personne de son choix.

Le Comité de rémunération est opérationnel depuis le 1^{er} octobre 2004.

Pour chaque exercice, le Comité analyse la conformité des rémunérations par rapport aux décisions prises.

B. Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Note 1. Limitations aux pouvoirs par les statuts

Les statuts ne limitent pas les pouvoirs du Président. Ce dernier est toujours rééligible sous réserve de la limite d'âge fixée à 75 ans.

Note 2. Limitations aux pouvoirs par le règlement intérieur

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Président et adopté par le Conseil d'administration.

Le Président est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Président doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements d'un montant supérieur à deux millions d'euros par opération.

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'administration tout problème ou, plus généralement, tout fait mettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

C. Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale des actionnaires

Note 1. Mode de fonctionnement de l'Assemblée générale des actionnaires

Le mode de fonctionnement de l'assemblée générale des actionnaires et ses principaux pouvoirs sont décrits à l'article 19 des statuts de la société. Les assemblées générales sont notamment convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

L'assemblée générale ordinaire délibère et statue sur toutes les questions relatives aux comptes annuels et aux comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Note 2. Rapport de gestion soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires

Le rapport de gestion, en conformité avec l'article 225-100 du Code de commerce comprend une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires ainsi qu'une mention relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le rapport comporte également le cas échéant :

- une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée,

- des indications sur les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers et notamment sur l'exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie.

D. Organisation de la Société

Note 1. Organisation générale

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (pour les aspects Trade et les organisations corporate : divisions Communication, Administration, Finance et Qualité), des Directeurs R&D. Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration,
- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées une fois par mois.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'administration, est présentée ;
- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Le Président anime une réunion mensuelle d'information selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - qui rassemble physiquement ou par téléphone, les acteurs clés du Groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'IGE+XAO. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Deux à trois fois par an, la Direction Générale organise une réunion selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble le Président du Groupe, les présidents des sociétés filiales, leurs responsables des ventes hors grands comptes et les responsables supports d'activités du Groupe (corporate) ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors de la réunion plénière ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,...) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits et de plans d'actions.

De plus, tous les 45 jours environ, la Direction Trade accompagnée des organisations corporate anime une réunion en présence de tous les responsables corporate au cours de laquelle chaque président de filiale est joint par téléphone. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur le suivi opérationnel de chacune des sociétés du Groupe. Ces réunions ne font pas l'objet de comptes rendus écrits en dehors de plans d'actions.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place régulièrement au sein de chaque pays.

Note 2. Organisation financière et de gestion

IGE+XAO dispose d'un responsable financier corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;

- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;
- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ supervise les aspects juridiques au sein des filiales,
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation,
- ✓ supervise l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe.

Information de gestion et budget – Gestion des Achats

Un contrôleur de gestion, sous la supervision du responsable financier corporate, est en charge du suivi des budgets des entités du Groupe mais également du suivi transversal des projets en support aux activités Assistance+ en particulier.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction. Ils permettent d'une part une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et d'autre part la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité. Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la Direction .

Par ailleurs, depuis le 1^{er} août 2009, l'équipe Contrôle de gestion s'occupe également de la gestion des achats et de son application dans le Groupe.

Note 3. Systèmes d'information comptable et financier

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le Groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences de la direction du Groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur le logiciel Sage et sur un outil informatique de gestion SIE (Système d'Information de l'Entreprise), développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès aux systèmes, de sauvegarde et de conservation des données, et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées. Les supports des sauvegardes sont conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

Les procédures informatisées, notamment les interfaces, sont conçues pour émettre des alertes en cas de dysfonctionnement.

Note 4. Procédures et directives

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.
- ✓ vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

- ✓ prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Les moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'IGE+XAO sont les suivants :

- Risque commercial

IGE+XAO conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux aux évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes. La Direction Trade fait à cet égard un suivi régulier des activités commerciales du Groupe ainsi que des objectifs définis en réunion plénière.

Une partie de la croissance d'IGE+XAO est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies. De même, les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu. Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société pourraient se trouver affectés par ces événements. Pour limiter ces risques, IGE+XAO effectue régulièrement des revues d'avancement tant au niveau des développements que des projets.

IGE+XAO a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires. L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la Société. Pour s'en prémunir, IGE+XAO a inclus dans son organisation la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

- Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la Société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée, plan d'options de rachat d'actions,...) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut niveau. La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du Groupe.

- Risques lié au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, IGE+XAO a mis en place et diffusé aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

Parallèlement, conformément à la loi du 20 juillet 2005, la société a mis en place de façon permanente une liste de personnes dites initiées qui est soumise annuellement à l'approbation du Conseil d'administration. Une procédure d'information est systématiquement remise en main propre à chaque personne concernée.

- Risques juridiques

IGE+XAO se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques. Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Ces contrats sont recensés dans le document de référence (ou rapport financier annuel).

Par ailleurs, IGE+XAO s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte de la vie du Groupe.

A sa connaissance, IGE+XAO n'a pas encouru de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

- Risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Deux personnes s'assurent, sous la responsabilité du chef comptable et en partenariat avec le contrôle de gestion, de la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats clients. Un outil informatique de gestion de la facturation et d'enregistrement comptable a été développé en interne. Le correct fonctionnement de ce système est testé régulièrement, au moins une fois par an.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement à la Direction.

- Risques relatifs à l'information financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier corporate avec l'assistance du contrôleur de gestion tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- ✓ contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- ✓ Chaque trimestre, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier corporate par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier pré-défini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment – cf ci-après).
- ✓ Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier corporate, après validation par les Responsables de filiale, les documents comptables extraits de leur système.
- ✓ Contrôle des reportings mensuels: le contrôleur de gestion effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du Groupe.

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'IGE+XAO est assurée par :

- ✓ le processus de consolidation géré par le responsable financier corporate (cf procédures ci-avant) ;
- ✓ les comptabilités des filiales sont gérés par des professionnels de la comptabilité indépendants ;
- ✓ la consolidation est réalisée en interne grâce à un logiciel dédié.

Les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 juillet et d'une revue limitée au 31 janvier.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sont établis depuis le 1^{er} août 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards

(« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le premier janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Note 5. Diligences spécifiques

Diligences spécifiques conduites sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2008/2009, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ Automatisation des reports mensuels d'activité à partir des données comptables des filiales et systématisation de leur envoi mensuel au Contrôle de gestion suivant un calendrier précis,
- ✓ Poursuite de la mise en place opérationnelle du suivi centralisé de la prise de commande à la facturation Clients et à son reporting au sein de toutes les entités du Groupe en relation avec le département informatique.
- ✓ Poursuite des rédactions des procédures de gestion de l'information et de contrôle interne

Objectifs à court et moyen terme

En 2009/2010, le Groupe poursuivra sa démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne. Il portera notamment ses efforts sur :

- ✓ la poursuite de la mission ouverte sur le système d'information interne ;
- ✓ l'amélioration des procédures liées aux transactions intra-groupe ;
- ✓ la poursuite de la formalisation des procédures internes.

Toulouse, le 29 octobre 2009

LE PRESIDENT